

Séminaire d'unité 2026

Jeudi 4 et vendredi 5 juin 2026, campus Villejean

La justice : aspirations, institutions, incarnations

Organisation : Michel Tissier

Envoi des propositions de communication :

- prière de les faire parvenir à l'adresse michel.tissier@univ-rennes2.fr

- date limite : **lundi 26 janvier 2026**.

En 2026, le séminaire de Tempora met en avant les travaux et recherches qui relèvent de l'axe « Gouverner et être gouverné ».

Invitation vous est faite, pour cette session, de réfléchir à la place de la justice dans la relation entre gouvernants et gouvernés, dans les conceptions et pratiques de gouvernement à différents échelons territoriaux, comme aux défis posés aux pouvoirs en place, aux contestations auxquelles ils font face, aux modèles concurrents qui leur sont opposés, au nom de la justice précisément.

Les quatre thématiques qui structurent notre axe commun « Gouverner et être gouverné » ouvrent toutes des perspectives pour les recherches sur la justice, aux époques et dans les espaces qui intéressent les membres de Tempora :

- « **États et Églises : rouages institutionnels et agents** » : l'examen structurel des instances et des corps judiciaires s'inscrit dans ce cadre, de même que l'analyse des conditions de production du droit, l'étude des procédures, ou encore celle des rôles dans l'exercice de la justice et des statuts qui leur sont associés dans les sociétés considérées.
- « **Exercice de l'autorité et encadrement des populations** » sont des thèmes qui invitent à étudier la justice en acte, dans le moment et le rituel du procès en particulier, mais aussi aux différentes étapes ou dans les maillons successifs de la « chaîne judiciaire » (sans se limiter au cadre souvent privilégié de la justice pénale commune, puisque les juridictions civiles, consulaires, prudhommales, administratives, constitutionnelles, militaires, ecclésiastiques, les juridictions de proximité ou les instances disciplinaires de toutes sortes méritent tout autant d'être considérées à cette aune pour étudier les façons dont s'exerce l'autorité).
- « **Dissidences, rébellions et répression** » : ces phénomènes questionnent doublement la justice. À s'en tenir à la dimension institutionnelle et procédurale de celle-ci, les formes d'opposition au pouvoir offrent à la recherche une masse abondante de sources produites par organes de répression et tribunaux. Leur étude recoupe alors nos deux précédentes thématiques, tout en débouchant sur l'examen des conceptions dominantes de la justice. Or dissidences et rébellions dénoncent souvent l'injustice ou mettent en avant d'autres conceptions de la justice. Que peut donc en dire la recherche, le déséquilibre étant souvent patent dans les sources disponibles, entre paroles rebelles d'un côté et mots du pouvoir de l'autre (ces derniers étant parfois les seuls à porter à notre connaissance les premières) ?
- « **Guerres et sociétés** » : les problèmes relevés ci-dessus se posent avec une acuité particulière en temps de guerre, de l'entrée dans le conflit armé, où la justification des

hostilités est parfois posée en termes de justice, aux puissants effets sur les sociétés de la révision des rapports au temps et à l'espace propre à la guerre. L'exercice de la justice dans ces circonstances est alors souvent scruté comme un révélateur de la nature et de l'ampleur de ces effets. Les sorties de guerre sont une autre étape, où l'exigence de justice pour les actes commis pendant le conflit et la (re-)légitimation de l'autorité vont de pair, tant au sein des sociétés que pour les relations entre elles, dans une « communauté internationale » où droit et justice sont particulièrement investis et disputés à l'époque contemporaine.

En rapportant à ces différents thèmes les principales acceptions courantes de la notion de justice, nous proposons d'articuler la réflexion à trois dimensions fondamentales :

- Les **aspirations** associées à la justice, qui forme comme l'horizon d'une attente largement partagée, si ce n'est universelle, à l'égard de tout gouvernement. Pourtant il est peu dire que la « demande de justice » est souvent déçue, et quantité de situations historiques en montrent les conséquences – défiance, désordres, soulèvements. Quelles sources peuvent renseigner sur ces aspirations ? Comment les interpréter (voir les pistes ouvertes par James C. Scott avec son étude de « fragments du discours subalterne ») ? Quelles difficultés se présentent dans l'analyse des interactions entre usagers de la justice (dont justiciables et prévenus) et gens de justice, dans la procédure et au procès ? Ces aspirations à la justice peuvent également être exprimées et traitées dans des contextes autres que judiciaires. Qu'on pense au rôle reconnu à et joué par toutes sortes de « notables » pour régler des litiges, ou bien au recours à des instances de conciliation ou à d'autres cadres de résolution des conflits. Les invocations de la justice concernent enfin les cadres productifs, contributifs et distributifs de la société (la « justice sociale », la « justice de genre »), les trajectoires individuelles de formation et de carrière, ou les conditions sanitaires et environnementales de vie. Ces aspirations peuvent à leur tour être prises en charge par « la justice » dans son sens juridictionnel et institutionnel, au fil de l'évolution du droit.
- Précisément, les **institutions** qui participent à l'administration de la justice au sens large (tout au long de la « chaîne judiciaire », des chancelleries jusqu'aux prisons) peuvent être étudiées en tant que telles. Sont intéressants à considérer leur contexte de mise en place, leur histoire sur des durées fort différentes, les références qui les inspirent à leur création ou dans leur fonctionnement (et qui peuvent être tirées d'expériences plus ou moins proches dans le temps et dans l'espace). Pour leur part, les cours et tribunaux peuvent aussi être plus facilement décomposés selon les rôles qui contribuent à leur activité, entre magistrature(s) et « auxiliaires de justice » (sic), dont les avocats. Ici se pose notamment la question des « modèles » de conception et d'organisation de ces institutions, nous invitant à étudier d'une part les circulations entre milieux (historiques, sociologiques), et d'autre part les processus de transformation qui ne manquent pas d'affecter ces organisations (l'étude des innombrables « réformes », qu'elles concernent les attributions de ces différentes institutions, leur territorialisation ou les conditions d'accès à leurs professions et carrières).
- Enfin l'étude des **incarnations** de la justice, qu'elles soient individuelles ou collectives, est le grand apport conjoint des approches de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle, où la notion de « représentation » peut être déployée dans toutes ses dimensions. Les personnels des institutions de la justice peuvent alors être considérés non seulement pour leurs rôles ès qualités, mais aussi pour leurs positions dans le monde social au sens large. La question se pose a fortiori des figures qui parviennent à incarner la justice, ou prétendent le faire, sans relever d'une catégorie de « gens de justice » en tant que telle. Le registre de la « représentation » invite également à considérer, au-delà des corps eux-mêmes (individuels et collectifs), tout le cadre – du plus solennel (dans la mise en scène du procès notamment) au plus sordide – dans lequel ils agissent, se rendent majestueux ou odieux. Cette piste se

prolonge enfin dans l'étude des représentations de la justice par les moyens les plus divers, de la rhétorique des allégories à la production d'artefacts et autres monuments. Étudier leur mise en mots, en formes ou en espace, mais aussi la façon dont elles sont perçues par les populations, est encore une manière d'examiner le traitement, plus ou moins organisé, des aspirations à la justice évoquées plus haut.

Ces différentes notions peuvent aider à structurer la réflexion lors du séminaire, sans prétendre à l'exhaustivité. Notre journée et demie de communications et d'échanges aura ainsi un double objectif :

- D'abord, bien entendu, **faire connaître et partager** la richesse des travaux menés sur le thème de la justice par les membres de Tempora et par notre collègue invité-e.

Notre équipe peut compter sur l'expérience d'historiennes et historiens qui ont déjà consacré à ce thème une grande part de leur temps et de leur réflexion scientifique. Plusieurs recherches doctorales, récemment achevées ou en cours, illustrent en outre la persistance et le renouvellement de la préoccupation pour l'étude historique de la justice.

Ces travaux relèvent non seulement de l'histoire politique mais aussi de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et des études mémorielles. Ils se prêtent aussi à de nouveaux dialogues avec l'histoire du droit et de la justice telle que l'entendent nos collègues juristes.

- Il s'agira, ce faisant, de **mettre en discussion** les problématiques, critères de sélection des sources et outils d'analyse dans les recherches actuelles sur la justice.

La grande diversité des terrains d'étude (à la fois spatialement et chronologiquement) met à l'épreuve la présomption d'universalité associée aux aspirations à la justice. Dans les limites des sociétés étudiées à Tempora, notre séminaire peut être une occasion de discuter l'intérêt analytique de certains concepts ou associations récurrentes, par exemple :

- « l'esprit de corps » parmi les gens de justice et dans les professions du champ juridique, judiciaire et pénitentiaire ;

- le couple autorité/pouvoir pour étudier la relation entre exercice de la justice et gouvernement (d'où notamment les interrogations sur le « pouvoir des juges ») ;

- la relation entre capacité de cohésion des sociétés et justice (de l'attention aux modalités de fonctionnement de la justice comme ensemble d'institutions et d'acteurs plus ou moins intègres, à l'intérêt pour les exigences diverses de « justice » : « justice sociale », « justice environnementale », etc.).

- ou encore le rapport au droit distingué du rapport à la justice (qui paraissent aller de pair dans le cadre français, alors que leur relation est l'objet d'interrogations perpétuelles pour l'histoire de la Russie).